

Note d'information

Compte-rendu réunion Direction Régionale ANP Casablanca du 11 juin 2024

Suite à la réunion du 24 mai dernier au siège de la Direction Générale de l'ANP, dans le cadre de la concertation et afin de débattre des actions à mettre en œuvre pour améliorer la fluidité du transit céréalier, un cycle de réunions a été initié avec l'ANP et l'ensemble des intervenants portuaires.

Après les ateliers du 15 et du 24 mai, un 3^{ème} atelier de concertation et de coordination avec les opérateurs portuaires s'est réuni le mardi 11 juin 2024 à la capitainerie de CasaPort.

Participants :

ANP	M. HARRAK, Directeur Régional de Casablanca Mme CHOUFANI, Régulation CasaPort M. Housni DEBBAGH, Commandant du port M. LAHMAIDI, Adjoint du Commandant Mme LAMRANI, MM. BENSALAH et MAOUNI
FNCL	Mmes GUERSSEL, SAMIH, AITOUAHMANE, SELMANI, ANARIM, MM. MIKOU et HAMDİ
SOSIPO	M. FATTAH, Directeur Silo CasaPort
MASS Céréales	M. Hafid DEBBAGH, DG
MARSA Maroc	M. JEBBOURI, Trafics polyvalents Mme AISSAOUI
PortNet	MM. BOKHABRINE, AHOUI, NASSER, HADACHI, MOURTADI
Douane	M. TADILI
ONSSA	M. ZEROUAL, Direction régionale
ONICL	Mme EL OUKLI, M. HAKKOUNI

Au cours de la réunion précédente à la Capitainerie de CasaPort, il avait été demandé à la FNCL d'étudier les nouvelles **cadences minimales** proposées par les silos portuaires, et de préparer un argumentaire pour la mise à jour des dispositions de l'article 8 du Procès-Verbal d'avril 2011, relatives aux **conditions d'ouverture des quais banalisés**.

À la suite de quoi les membres de la fédération avaient convenu au cours de la visio-réunion tenue en interne le 5 juin dernier, de proposer les mesures suivantes :

• **Cadences minimales**

Les chiffres proposés par la profession s'entendent par circuit attribué pour une durée de 24 heures (donc en tenant compte du 3^{ème} shift) ; toutes les conditions requises étant réunies (*) :

- SOSIPO : 2000 tonnes
- MASS Céréales : 2500 tonnes
- MARSA Maroc : 3500 tonnes (ramenées ensuite à 3000 tonnes)

(*) Conditions :

- Pas de défaillance des différents intervenants portuaires, pas de panne matérielle ou informatique, causant l'arrêt ou le ralentissement des évacuations pour des raisons ne relevant pas de la responsabilité de l'importateur ;
- Amélioration de la visibilité sur les situations quotidiennes des silos, qui indiqueront les attributions de circuits et les temps alloués par importateurs, et feront apparaître les pannes circuits.

• **Conditions d'ouverture des quais banalisés**

Suppression des conditions du nombre de navire en rade et du nombre de jours d'attente :

Application de la libre concurrence, les clients ayant le droit de choisir leurs prestataires.

Orientations prises par le 3^{ème} Atelier :

Les **cadences** quotidiennes proposées par la FNCL ont été validées pour une période test de trois mois (*) :

- SOSIPO 2000 tonnes ; MASS Céréales : 2500 tonnes ; MARSA Maroc : 3000 tonnes

- (*)
- À la condition qu'un circuit soit attribué à l'importateur pour 3 shifts, et qu'il n'y ait pas de défaillance des opérateurs portuaires.
Une case « commentaires » sera ajoutée aux situations quotidiennes des silos pour expliquer éventuellement pourquoi les quantités livrées sont inférieures au minimum requis.
 - Si un importateur ne respecte pas les cadences et qu'il a un navire en rade, il n'aura pas le droit de le faire accoster ; s'il accoste et ne respecte pas les cadences, le navire devra ressortir en rade et se positionner en dernière place.
 - Les responsables des silos refusant pour des raisons commerciales d'envoyer des **mises en demeure**, ils pourront adresser des notifications quotidiennes aux clients qui ne respectent pas les cadences. L'ANP pourra alors se charger d'envoyer des mises en demeure en cas de notifications répétées.

Proposition de SOSIPO de différencier deux cadences, l'une de 5000 MT au moment de l'accostage, et 2000 TM après le départ du navire. Proposition refusée par la FNCL.

La proposition de MASS de pouvoir traiter les bateaux mixtes sera examinée par l'ANP.

Règles d'accostage

- Pas de révision des règles actuelles pendant la période test de trois mois
- Un navire peut faire l'objet d'une commande simultanée pour accéder à un silo et un quai banalisé, dans le cas où les deux opérateurs portuaires sont en compétition pour la terminaison (si les conditions sont remplies des 5 navires et 6 jours d'attente).
L'importateur aura le droit d'accoster chez le 1^{er} qui a fini.

Une réunion doit être tenue entre l'ONICL, la DOUANE, PORTNET et la FNCL pour les 5 jours d'attente avant d'effectuer le **dédouanement**.

Une autre réunion avec l'ONSSA, les organismes préleveurs, l'ANP et la FNCL traitera de la question des **prélèvements en rade**.

Autres sujets rappelés par l'ANP

- Activation des rendez-vous via PORTNET
- Travail 24/7